

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DFPE 179 Subventions (638.479 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 27 décembre 2016 par l'association « La Goutte de Lait Saint Léon» et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « La Goutte de Lait Saint Léon» (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 3 aux conventions, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « La Goutte de Lait Saint Léon» ayant son siège social 35-37, rue Duplex (15e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 27 décembre 2016.

Article 2 : Une subvention de 119.395 euros est allouée à l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15e) pour sa halte-garderie « Le Petit Edgar » située 14, rue Edgar Faure 15e - (N° Tiers Simpa : 16 828– N° Dossier : 2019-02102).


Article 3 : Une subvention de 169.735 euros est allouée à l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15e) pour sa crèche collective multi-accueil « Le Petit François » située 4-18, Rue François Bonvin / 3, rue du Col. Colonna d'Ornano - 15e - (N° Tiers Simpa : 16 828– N° Dossier : 2019-02104).

Article 4 : Une subvention de 165.116 euros est allouée à l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15e) pour sa crèche collective multi-accueil « Le Petit George » située au 9, rue George-Bernard Shaw-15e -(N° Tiers Simpa : 16 828 – N° Dossier : 2019-02103).

Article 5 : Une subvention de 184.233 euros est allouée à l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15e) pour sa crèche multi-accueil « Le Saint Léon » située au 37, rue Duplex - 15e (N° Tiers Simpa : 16 828 – N° Dossier : 2019-02101).

Article 6 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO